

Date de convocation : 17 mai 2024

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le vingt-trois du mois de mai, à 20h 00, Le Conseil Municipal de la Commune de Néoux, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Pascal MÉRIGOT, Maire.

Etaient présents tous les membre en exercice à l'exception de :
Sandra Millet représentée par Sylvie Munné

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil

Madame Emilie Carneiro est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de conseil, en date du 4 avril 2024. Ce PV n'apporte aucune remarque et est adopté.

Ordre du jour de la séance :

- Lecture et approbation du PV de la séance du 4 avril 2024
 - Présentation du projet d'aménagement 6du Bourg révisé de la société VRD'Eau
 - Présentation du devis de la société LML pour le projet de construction d'un bâtiment communal technique
 - Demande de Mme Carneiro Emilie pour une participation financière au voyage scolaire de son enfant scolarisée au collège d'Aubusson
 - Demande de Monsieur Christophe Ravel pour une réfection de la chaussée desservant son habitation
 - Demande de Mme Génin concernant la réfection du chemin de Margouleix
 - Organisation des élections Européennes du 9 juin 2024
 - Demande de subvention au titre de l'année 2023 du comité des fêtes
 - Questions diverses
-
- Présentation du projet d'aménagement 6du Bourg révisé de la société VRD'Eau

Le Maire explique qu'il a vu avec Monsieur George de la DDT pour aménager le Bourg au moindre coût en redessinant les bordures existantes et en en ajoutant afin de créer des places de parking autour de l'arbre. Un espace vert serait créé (par-terre ou jardinière)

Le maire interroge le conseil municipal sur la nécessité de créer une zone de chaussée renforcée spécifique aux véhicules lourds.

Le Maire explique qu'il ne sera pas nécessaire de créer des bordures jusqu'à l'école mais qu'il faudra simplement retravailler le bord de la route pour l'aplanir.

L'îlot proposé par VRD'Eau est bien trop imposant, il n'est pas nécessaire. Le maire propose à la place un petit îlot maçonné en pierre aux abords de l'école. Le mur en bordure des champs en bord de route sera supprimé.

Au niveau des entrées de maison, les conseillers proposent de mettre de l'enrobé plutôt que du terre/pierre pour des questions de propreté de la chaussée.

Le maire propose de réaliser cette année l'aménagement en bord de route et de réaliser les travaux de la place pour l'année 2025.

Concernant l'aménagement de la place handicapée près de l'école, Le maire explique que le prix annoncé pour cet aménagement est trop important.

Le conseil ne souhaite pas enlever la grille qui entoure le monument aux morts. Il est proposé la pose d'une simple barrière en bordure du mur qui surplombe la route.

Les conseillers font remarquer que le réseau d'eau pluviale qui longe la route est vétuste et nécessiterait d'être réparé en même temps que l'aménagement de la route. Les grilles et les regards ont besoin d'être révisés.

Frédéric Vaisset propose de demander au CAT un devis pour l'abri du Bourg. 4X10m toiture casquette
Pascal revoit avec les artisans qui ont fait les deux devis.

- Présentation du devis de la société LML pour le projet de construction d'un bâtiment communal technique

Le devis demandé est pour un bâtiment de 100m2. Il est nécessaire de connaître les besoins des chasseurs pour prévoir plus précisément la taille du bâtiment

- Demande de Mme Carneiro Emilie pour une participation financière au voyage scolaire de son enfant scolarisée au collège d'Aubusson

Le maire explique au conseil municipal que Mme Carneiro demande à la commune de participer au financement du voyage scolaire de sa fille. Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 50€

- Demande de Monsieur Christophe Ravel pour une réfection de la chaussée desservant son habitation

Le conseil municipal propose d'aller voir sur place afin d'envisager des travaux adaptés. Mme Mériqot explique que la route de Vervialle est également dégradée. Demander à Eurovia JM Leblanc (Pascal s'en occupe)

- Demande de Mme Génin concernant la réfection du chemin de Margouleix

Le maire explique qu'il a traité la demande et a demandé à l'agent communal d'aller boucher les trous la semaine dernière. Guy Lanneau demande à l'agent communal de déboucher les rails d'écoulement d'eau de pluie qui sont bouchés mais également déboucher ceux du chemin qui va à Chaumeix. Le conseil aborde également le problème des grilles d'évacuation des eaux de pluie du Bourg qui sont bouchées. Le conseil rappelle que cet entretien devrait être réalisé une fois par mois.

Monsieur le Maire demande à la secrétaire de rechercher le devis qui avait été réalisé par la société EUROVIA pour les routes desservant Margouleix, Rebeirix, Quioudeneix et la route de Vervialle à Méanas.

- Organisation des élections Européennes du 9 juin 2024

Le Maire propose d'établir le bureau de vote pour les élections Européennes. Le conseil municipal se répartit les créneaux et un appel aux volontaires parmi les électeurs de la commune sera lancé pour compléter les effectifs.

- Demande de subvention au titre de l'année 2023 du comité des fêtes

Le conseil municipal après avoir étudié la demande de subvention de l'association comité des fêtes de Néoux décide à l'unanimité d'accorder à l'association comité des fêtes une subvention de 750€.

Questions diverses :

- Devis de Max entreprise chemin Engaudeix : Les conseillers vont aller voir le chemin. Le maire propose de faire les travaux en deux temps. Sylvie Mériqot propose aux conseillers d'aller faire le tour des chemins à rénover.
- Mise en disponibilité de Fanny Gucik : Le conseil Municipal souhaite avoir plus d'information à ce sujet.
- Devis de Grégoire et Breuil pour le changement de la porte de la salle des fêtes : le deuxième devis demandé est beaucoup plus cher que le premier. Il faut recontacter Grégoire et Breuil.
- Les tarifs groupement d'achat maintenance éclairage public sont les suivants :

MAINTENANCE CORRECTIVE			
LUMINAIRES A LAMPE			Prix HT (€)
MC 01	FORFAIT INTERVENTION	COUT 1ER POINT LUMINEUX	135,00 €
MC 02	FORFAIT INTERVENTION	PAR POINT LUMINEUX SUPPLEMENTAIRE	110,00 €
LUMINAIRES LED			Prix HT (€)
MC 03	FORFAIT INTERVENTION	COUT 1ER POINT LUMINEUX	185,00 €
MC 04	FORFAIT INTERVENTION	PAR POINT LUMINEUX SUPPLEMENTAIRE	160,00 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS			Prix HT (€)
MC 05	FORFAIT INTERVENTION	COUT 1ER POINT LUMINEUX	446,00 €
MC 06	FORFAIT INTERVENTION	PAR POINT LUMINEUX SUPPLEMENTAIRE	342,00 €
COMMANDES EP			Prix HT (€)
MC 07	FORFAIT INTERVENTION	COUT PAR COMMANDE EP	445,00 €
MC 08	FORFAIT INTERVENTION	PAR COMMANDE EP SUPPLEMENTAIRE	285,00 €
MAINTENANCE PREVENTIVE			
			Prix HT (€)
MP 07	LUMINAIRES A LAMPE	FORFAIT ANNUEL PAR POINT LUMINEUX	45,00 €
MP 08	LUMINAIRES LED	FORFAIT ANNUEL PAR POINT LUMINEUX	40,00 €
MP 09	EQUIPEMENTS SPORTIFS	FORFAIT ANNUEL PAR POINT LUMINEUX	342,00 €
PRESTATIONS SPECIFIQUES			
			Prix HT (€)
PS 10	INTERVENTION D'URGENCE	COUT 1ER POINT LUMINEUX	240,00 €
PS 11	INTERVENTION D'URGENCE	PAR POINT LUMINEUX SUPPLEMENTAIRE	160,00 €

- Le conseil étudie la proposition faite par le CDG concernant l'avancement pour les agents communaux. Il décide d'accepter cette proposition.
- Le conseil Municipal demande à la secrétaire de recontacter l'UTT d'Aubusson concernant le chemin de Quioudeneix.

La séance est levée à 22h07

OBSERVATIONS	S I G N A T U R E S	
	Secrétaire de séance	Président/Maire